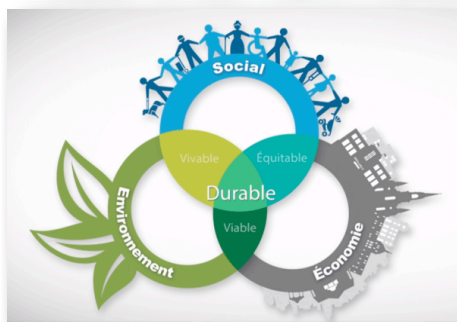


# [Analyse] Les plateformes équitables : pour faire émerger une économie collaborative, sociale, solidaire et soutenable.

## Mais d'où vient cette idée ?



Après de premiers enthousiasmes immodérés, évoquer l'économie collaborative semble désormais susciter d'abord de la méfiance alors même qu'elle ne cesse de séduire toujours plus de consommateurs, de producteurs, de contributeurs.

Toutes ces contradictions sont largement commentées de façon plus ou moins objective et avec la P2P Foundation nous avons été parmi ceux avec Ars Industrialis, la FING, Without Mode entre autres qui ont essayé d'apporter un éclairage contrasté sur cette émergence. La transition vers l'économie collaborative est donc paradoxale. Elle promet des avancées économiques et sociales considérables alors même qu'elle chamboule parallèlement les piliers de notre économie. Nos Amis de OuiShare, qui participent aussi grandement à cet effort d'éclairage, ne titraient-ils pas leur dernier festival dédié à l'économie collaborative "Lost in transition ?" ?

L'une des spécificités des plateformes *netarchiques*<sup>1</sup>, hiérarchie des réseaux, comme Amazon, Uber AirBnB serait de désintermédier des acteurs inefficaces, produisant peu de valeur ajoutée en assurant une relation directe entre producteur et consommateur. S'il est indéniable que ces acteurs ont su apporter de nouveaux services, qu'ils ont questionné concrètement un certain nombre de pratiques plus que discutables dans certains secteurs, ils jouent pour autant avant tout, un rôle d'hyper-intermédiation en devenant quasi monopolistiques.



Michel Bauwens : plateformes netarchiques vs coopératives / Image Julien Cantoni Spuntera CC BY SA

Aussi, depuis peu émerge l'idée d'un *platform cooperativism* (coopérativisme de plateforme) basé sur des plateformes

<sup>1</sup> Néologisme de Michel Bauwens qualifiant les plateformes ou services web comme Google, Amazon, Facebook, Apple, Uber, AirBnB qui déstabilisent des secteurs entiers de l'économie jusqu'à devenir quasi monopolistique créant ainsi une "hiérarchie des réseaux".

*équitable*s qui permettrait d'apporter des niveaux de services analogues aux plateformes netarchiques en plein essor tout en limitant les effets négatifs les plus couramment dénoncés.

Trebor Schloz<sup>2</sup> et Neal Gorenflo ont déjà contribué grandement à définir les traits qui caractériseraient cette alternative et à pointer les méfaits des grandes plateformes qui dominent l'économie<sup>3</sup>.

Captation excessive de la valeur à leur seul profit, gouvernance opaque, fermée, autoritaire à l'opposé de l'idée de coopération, brutale déstabilisation d'acteurs économiques, évasion fiscale et de cotisations sociales, taylorisme numérique, usage intrusif, insidieux et mercantile des données sont parmi les plus écueils les plus souvent cités par les observateurs. Aussi, l'ambition du *Platform cooperativism* consiste à apporter une réponse à ces difficultés sans dissoudre les bénéfices des plateformes netarchiques.

## Le "platform cooperativism" en quelques mots

Après ce préambule, nous pouvons tenter de définir le *Platform cooperativism* comme un ensemble d'initiatives entrepreneuriales, coopératives, associatives, citoyennes dans tous les secteurs d'activité et les champs de la société contribuant, par l'utilisation des processus collaboratifs et connectés, à bâtir une économie à la fois hyper-productive, inclusive et soutenable. Ou pour le dire plus brièvement, nous le voyons comme un écosystème entrepreneurial et territorial visant à favoriser une forme d'équité. Sa gouvernance répond à la plupart des points fondateurs des communs libres, tels que définis par [unisson.co](https://unisson.co) notamment.

Ce courant microéconomique n'est pas déterminé quant à la forme juridique des organisations qui le portent, c'est un mouvement international qui ne peut pas se résumer aux dispositions juridiques d'un pays, notamment coopératives ou associatives, le terme "*cooperativism*" pouvant prêter à notre sens à confusion. Il pourra prendre la forme coopérative dès que possible, mais pourra aussi prendre des formes juridiques hybrides comme par exemple des structures capitalistiques qui adopteraient structurellement et volontairement les principes coopératifs au niveau de l'ouverture de leur gouvernance, du partage équitable de la valeur et du pouvoir.

Le *Platform cooperativism* pourrait ainsi favoriser la co-construction par des agents économiques de toutes sortes, comme des *freelancers*, des PME, des coopératives, des CAE, des citoyens et des collectivités, d'une économie de la coopération connectée. Cette économie vise à bâtir des *communs émancipateurs* au plan individuel grâce à une économie éthique à la fois utilisatrice et régénératrice de ces communs.

Le *Platform cooperativism* n'est pas seulement une approche éthique des plateformes déjà établies, il est un levier pour faire jaillir de la valeur d'usage et financière dans des transactions pas seulement dirigées vers les consommateurs.

Plus inclusif, il ne recherche à écarter par principe, des intermédiaires, mais s'adresse à des communautés plus larges et par ce biais peut produire un niveau de service et de valeur que les plateformes actuelles sont incapables d'apporter du fait de leur caractère excluant. Michel de Kempter dans son ouvrage "[Le nouveau jeu économique](#)" confirme cette affirmation en évoquant le surplus de valeur engendré par les écosystèmes entrepreneuriaux  $\rho 2\rho$  portés par le sens.

---

<sup>2</sup> [Platform Cooperativism vs. the Sharing Economy](#)

<sup>3</sup> [Vers des plateformes réellement coopératives](#)

La récente publication par le Conseil National du Numérique du rapport "Emploi, Travail, Numérique : les nouvelles trajectoires", encourageant entre autres le déploiement d'approches comme le Platform Cooperativism, ne fait que nous inciter à accentuer ce travail et c'est pourquoi nous allons tenter d'en préciser plusieurs aspects.

## A quoi cherche à répondre le Platform cooperativism ?

Bâtir des solutions collaboratives favorisant une coopération connectée face au développement fulgurant d'une domination connectée.

Tout prête à croire qu'au delà de l'effet de mode, l'économie collaborative répond à une multitudes de besoins structurels et culturels qu'il convient de ne pas d'ignorer. Pour autant, les effets positifs produits par son émergence restent très en deçà des premiers enthousiasmes. Son déploiement particulièrement concentré provient vraisemblablement à la fois de la nature même de cette économie (logique de plateforme notamment) mais aussi d'un chamboulement important des leviers stratégiques, qui faisaient encore autorité il y a à peine quelques années, que seuls quelques acteurs, souvent financés par le capital risque, ont su maîtriser.

Le rapport **Pentagrowth** coordonné par Javier Creus, qui a étudié cinquante organisations ayant connu des taux de croissance de plus de 50% pendant plusieurs années, a contribué à démontrer clairement ces nouveaux leviers. Au delà de leur nouveauté, ces leviers entrent le plus souvent en totale rupture avec les précédents qui ont assis le succès de grandes entreprises capitalistes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Partager, mettre en capacité, mettre en lien, connecter, mutualiser sont identifiés comme les facteurs majeurs de l'essor de l'économie du futur dans ce rapport. On comprend bien à quel point ils dénotent avec les règles antérieures de la concurrence féroce, individualiste des décennies précédentes (avantages compétitifs, concurrence, propriété intellectuelle, secret des affaires, vision auto-centrée, logique de donneurs d'ordre, planification...) et constituent une inflexion profonde de nos représentations économiques et même sociétales.

Bien que cela mériterait d'être plus largement développé, un point particulier de ce rapport nous interpelle. La grande majorité des acteurs de cette étude n'ont développé qu'une partie de ces enjeux stratégiques, souvent les plus centrés sur les aspects techniques et fonctionnels. Leur succès réside le plus souvent dans leur capacité à réaliser des innovations de processus (How) grâce à la connexion, la mutualisation notamment.

Seuls quelques acteurs eux aussi ayant connu un succès très rapide, comme Wikipédia et Arduino déploient plus largement les critères définis par ce rapport. Leur spécificité est d'investir bien plus les critères de partage, de mise en capacité, de mise en lien que les grandes plateformes dominatrices. Wikipédia, Arduino, ne se contentent pas de bâtir une offre basée sur des processus très efficaces et contemporains, ils ont aussi investi la question du sens (*Why, What for*) en s'assignant et en partageant avec leurs communautés une mission d'intérêt général et d'inclusion large des parties prenantes.

Le rapport *pentagrowth* démontre que seuls quelques acteurs ont su et ont souhaité développer une zone de résilience stratégique. Les matrices stratégiques réalisées dans le rapport démontrent le très faible investissement de cette zone par des acteurs dominant le marché des plateformes collaboratives.

La limpidité de cette analyse nous amène à considérer que des modèles plus inclusifs sont possibles y compris dans des secteurs industriels de pointe comme le démontre le cas d'Arduino. Ces critères, peu répandus dans les grandes organisations, pourraient se déployer grâce aux acteurs de l'ESS, de

la transition écologique et de l'entrepreneuriat éthique, s'ils intégraient mieux les principes du *Platform cooperativism*.

Nous disposons donc d'outils éclairants pour identifier de nouveaux modèles économiques, soit centrés sur la domination connectée ringardisant ainsi la domination économique traditionnelle, soit centrés sur la coopération connectée, nouvelle incarnation possible du secteur de l'ESS, du secteur mutualiste, coopératif et de l'entrepreneuriat éthique. C'est sur cette deuxième voie que la *P2P Foundation* souhaite apporter des éléments pour en faciliter l'émergence. La précision des attributs de la plateforme rétributive telle que nous la concevons nous semble y concourir grandement.

## Quels pourraient être les attributs d'une plateforme équitable ?

A ce stade de tentative provisoire et fragile de définition du *Platform cooperativism*, nous souhaitons évoquer sommairement les principes qui la sous-tendent en listant les attributs potentiels d'une plateforme qui serait *équitable, rétributive, contributive, open source*, et ancrée dans un *écosystème entrepreneurial et territorial pair à pair*.

### 1) Partage équitable de la valeur avec l'ensemble des parties prenantes.

L'un des points les plus cruciaux pour bâtir une économie inclusive et équitable est de s'assurer que chaque partie prenante à la création de richesse puisse bénéficier d'un juste retour de sa contribution. Pour ce faire, des initiatives émergent comme le démontrent les exemples de comptabilité et de logistique ouvertes des *open value networks* de *Sensorica*.

La *P2P Foundation* propose notamment le développement de licences à réciprocité renforcée, dispositif juridique recherchant à éviter que la valeur de communs de biens, de connaissance ou de services, produits par des communautés contributives ne soient pillés par des acteurs économiques prédateurs. Leur intérêt est d'encadrer juridiquement l'usage de communs ouverts co-produits par des contributeurs et d'adapter le niveau de contreparties exigées selon son usage non commercial ou commercial, enjeu dont le Conseil National Numérique s'est notamment saisi dans son rapport<sup>4</sup>.

Plus récemment, la *P2P Foundation* a porté son effort pour créer des dispositifs de répartition contributive et équitable des profits des plateformes collaboratives via une licence globale à réciprocité renforcée ou un *dividende contributif*. Il s'agit non plus de rattacher la réciprocité renforcée à une transaction sur un produit mais aux profits engendrés par la plateforme faisant appel à des contributions engendrant de la valeur.

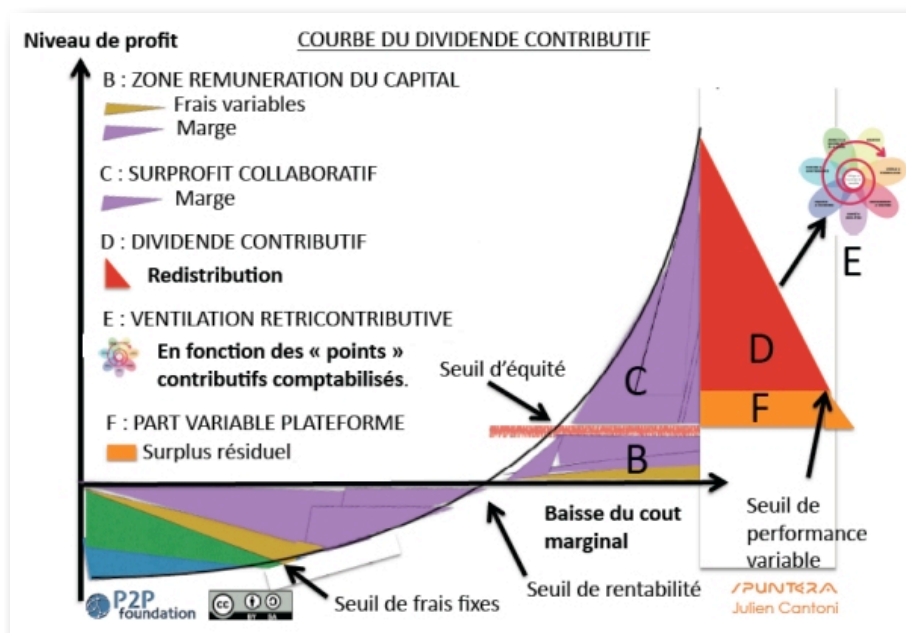
Son principe repose sur la publication d'un "*seuil d'équité*" à l'ensemble des communautés de la plateforme tenant compte de la politique salariale, de dividende, de plus value, d'investissement de la plateforme - toutes raisonnablement établies et discutées - afin de déterminer précisément un éventuel sur-profit lié à l'effet de la collaboration au sein de la plateforme.

Ce *sur-profit collaboratif*, devenu mesurable s'il franchit le seuil d'équité, est ensuite réparti entre les différentes communautés de contributeurs et d'utilisateurs par l'intermédiaire d'une comptabilisation des contributions. Une *comptabilité rétributive*, comptabilité de l'équité, permet d'assurer la comptabilisation des contributions financières et extra-financières de chaque acteur, grâce aux traces

---

<sup>4</sup> Travail Emploi Numérique Les nouvelles trajectoires

connectées, et leur juste rémunération. Cette comptabilité enregistre des "points" qui ne sont convertis en monnaie fiduciaire qu'en fonction de la survenance d'un sur-profit collaboratif périodiquement comptabilisé et réparti ensuite entre les bénéficiaires. Ce système reste souple puisque la plateforme peut négocier une part variable sur le sur-profit avec ses communautés.



Courbe du dividende contributif / Image Julien Cantoni Spuntera CC BY SA

L'ingénierie financière qui utilise dividende contributif est un système qui existe déjà mais qui n'est utilisé que par des grandes entreprises capitalistes sur des projets potentiellement très rentables mais complexes, coûteux, risqués et aux flux très volatiles et improbables (plateforme pétrolière en haute mer, exploitation minière, plateformes collaboratives...)<sup>5</sup>. Aussi il est fort à parier que les capitaux risqués finançant les plateformes utilisent de tels instruments pour gérer leur risque tout en s'assurant que le profit demeure très concentré. Ces grandes entreprises, contraintes de coopérer entre elles face aux risques de ces projets, ont construit des produits financiers structurés dénommés notamment "options réelles à barrière in fine" qui permettent de mutualiser les risques, de construire une vision long terme, de prévoir en amont les règles de répartition des risques et profits dans un consensus opérationnel et stratégique co-construit.

La nature même des plateformes engendre des aléas considérables quant à la nature et aux volumes des contributions, aux résultats financiers à venir même s'ils sont prometteurs. Le rapport Pentagrowth démontre que l'économie des plateformes est une économie exponentielle, tant au plan du développement des volumes que des profits du fait de la baisse tendancielle du coût marginal. En effet, une place de marché fonctionne sur des logiques boursières surtout quand elles sont connectées. La volatilité étant grande, les instruments structurés d'options réelles à barrière in fine permettent de laisser jouer la volatilité des transactions tout en assurant un processus algorithmique et juridique clair de répartition de la valeur. Dans ce contexte, la technologie blockchain perd de son intérêt car le calcul de l'équité n'est plus basé sur chaque transaction mais sur un arrêté comptable périodique permettant de réaliser un calcul exhaustif des comptes contributeurs.

L'originalité du dividende contributif est de s'appuyer sur une économie réelle et sur un résultat constaté dans les comptes de la plateforme sans spéculation sur des résultats futurs car il intègre l'amortissement du coût du capital en ayant prévu la plus value à un prix déterminé à l'avance. Ainsi,

<sup>5</sup> Analyse par les options réelles

le terme "réel" de l'option dividende contributif prend un double sens : celui d'être adossé aux résultats réellement constatés dans les comptes d'une économie réelle, à la différence des options financières pures pouvant porter sur des flux virtuels et aléatoires.

En effet, le dividende contributif n'est rien d'autre que la mise à disposition de ces instruments en open source mais à des fins anti-spéculatives et redistributives en les combinant à une gouvernance répondant à la définition de communs libres.

Cette approche tranche tout particulièrement avec l'envolée de la valeur de plateformes, exemptes parfois de profit, dont la valeur boursière sans cesse haussière ne représente qu'un pari hasardeux sur l'avenir. Un premier niveau de schématisation de ce mécanisme encadrant l'économie exponentielle des plateformes est décrit ici.

## 2) Innovation et agilité juridique au service de la coopération connectée.

Les principes de mutualisation, de partage, de mise en lien, dévoyés par certaines plateformes monopolistiques à leur seul profit, ne sont pas déterminés quant à la forme juridique des entreprises qui les porte. Le secteur coopératif est clairement dans son ADN au cœur de la pleine expression de ces valeurs mais force est de constater qu'il n'a pas empêché la captation de la valeur par des plateformes qui se servent de la mutualisation, de la participation comme un simple moyen mis au service de la création de valeur à leur profit quasi exclusif.

Nous croyons que le secteur coopératif a un grand rôle à jouer afin de participer à l'essor d'un *Platform cooperativism* mais qu'il devra résoudre la question de son financement.

Par ailleurs nous pensons que pour pallier ce problème, des structures capitalistiques qui auront fait l'analyse de l'intérêt stratégique et sociétal d'investir la zone de résilience participeront à l'essor de ce mouvement<sup>6</sup>. La création en France de l'agrément d'Etat ESUS pouvant être attribué à des sociétés anonymes sous condition de respect de critères ESS, le développement de labellisation d'entreprises comme *B-Corp* ou *ChezNous.coop* (code social, matrice des richesses, catalogue contributif) témoignent de ce mouvement. Plus que d'opposer des modèles relativement proches, il semble indispensable de créer l'essor de différentes formes de *platform cooperativism*.

Les innovations comme les *coopératives d'activités et d'emplois (CAE)* en France sont parmi les innovations sociales des plus prometteuses. Elles nécessitent peu de capital et leur statut coopératif leur est donc totalement adapté. Leur impact pourra être décuplé en adoptant des logiques de plateformes coopératives, qui pourraient nécessiter des investissements importants.

Toutefois, on remarque aussi que des *freelances*, des entrepreneurs indépendants, des PME peuvent aujourd'hui s'organiser en réseau, disposer d'un modèle économique robuste et innovant tout en construisant une économie plus durable.

Le réseau virtuel et physique d'entrepreneurs néozélandais *Enspiral network* revendique s'être constitué pour construire un monde plus prospère. Ce réseau très dynamique et en expansion d'entrepreneurs, qui n'ont aucun lien hiérarchique ou capitalistique entre eux, mixe les structures juridiques "non profit" et capitalistiques et réussit à construire des *outils opensource* de prises de décisions (*Loomio*) et de partage des ressources financières tout à fait inédits et efficaces (*Co-budget*).

<sup>6</sup> Michel Bauwens : "L'économie peer-to-peer est plus productive car elle est passionnelle". Ceci rejoint l'axiome de Michel Bauwens selon lequel plus un commun est ouvert et plus il coopère, sans caractère extractif avec le capital, plus il est efficient.

L'incorporation dans des formes juridiques capitalistiques d'attributs de l'ADN coopératif, par exemple en introduisant les principes de fonctionnement des communs libres, semble être aussi d'une grande richesse pour combiner l'accès à l'investissement et le maintien de valeurs de partages réellement incarnées. Le statut de la SAS en France se prête tout à fait à ce type d'innovation sans que le législateur n'ait à intervenir.

## Une besoin de croiser les sources de financement vers le *Platform cooperativism*.

En tant que membres de la *P2P Foundation*, baignés au sein des activistes du milieu collaboratif et p2p, nous rencontrons trop souvent des porteurs de projets qui souhaitent mettre en œuvre très concrètement des alternatives aux plateformes netarchiques et qui buttent sur la question du financement.

Le capital risque traditionnel n'est en rien une solution car il conduit, comme cela a été dit, à éluder la question de la résilience telle que définie dans le *rapport Pentagrowth*. Trop souvent, n'avons nous pas vu des projets authentiquement collaboratifs à l'origine, muter après une levée de fond significative vers un modèle *netarchique*.

Inversement, ces projets se trouvent le plus souvent écartés des financements éthiques, coopératifs, publics soit compte tenu des montants à financer, soit faute d'acteurs capables de financer de l'amorçage, soit sur le fait que les critères de sélection évacuent la possibilité de financer des investissements immatériels comme les plateformes.

Même la BPI semble croire dans sa stratégie de financement de l'économie française qu'il convient de créer des "*grands champions du numérique*" pour concurrencer, sur le modèle *netarchique*, les grandes plateformes.

Les rares financeurs sont soit des capitaux-risqueurs traditionnels détenus par des entreprises publiques comme *Xange*, filiale de la *Banque Postale*, soit les investisseurs d'impact, comme *Investir & plus*. Il semble que ce problème plus spécifique à la France ne soit pas complètement résolu dans d'autres pays.

Les sites de *crowdfunding* (BtoB et BtoC) restent pour l'instant aussi des palliatifs très utiles mais il semble que pour que le *Platform Cooperativism* ou d'autres alternatives puissent émerger qu'il faille combiner, en créant d'ailleurs des effets de leviers de financement, investissement public, investissement d'impact éthique, investissement d'industriels (comme a pu le faire IBM avec *Linux*), capital risque éthique et *crowdfunding*.

Aussi, le monde du collaboratif alternatif s'organise comme il peut et tente de développer de nouveaux instruments financiers éthiques, comme en témoigne l'initiative de *Goteo.org*, site de *crowdfunding* BtoBtoC orienté vers les communs, en s'adressant simultanément au public et aux institutionnels dans sa démarche de financement. Par ailleurs, le projet *Faircoin*, *crypto-monnaie* éthique alternative à *Bitcoin*, cherchent à se réapproprier la force de la *Blockchain* à des fins non spéculatives.

Nous considérons urgent que les financeurs publics, éthiques, privés réorientent une partie de leur financement pour aider l'économie sociale et solidaire à s'emparer de la question collaborative. Un premier pas en France, certes fort modeste, a été réalisé dans le cadre de la loi ESS, en dédiant des financements, via la BPI, au secteur de l'ESS.

Il n'en va pas uniquement du soutien de ce secteur prometteur, il en va également de la pérennité du secteur marchand capitaliste chamboulé par une concurrence féroce de plateformes adoptant des pratiques à la limite de la légalité.

#### 4) Sortir de la logique de donneur d'ordre pour bâtir des écosystèmes entrepreneuriaux et territoriaux pair à pair.

Plus que de désintermédier dans l'esprit netarchique, il semble plus utile de sortir de la logique de donneur d'ordre et de stimuler les apports d'un écosystème d'acteurs plus vaste en créant les conditions d'un *partage équitable*. **Arduino** dans le secteur des micro-contrôleurs en est un exemple saisissant en coopérant avec leurs clients, leurs fournisseurs, des designers mais aussi des écoles, des universités en s'assurant que chaque membre de l'écosystème soit équitablement traité.

La projet **Dat'Act** qui a tenté de définir les conditions de création d'un tiers de confiance intégral pour porter des projets d'aménagement du territoire numérique en créant des "régies de données", va dans ce sens et prône la co-régulation, mixant approche *p2p* et *top down* dans la gouvernance des plateformes pour neutraliser tout accaparement du pouvoir. Ces approches combinées à des mécanismes de réciprocité globale sur les profits comme le dividende contributif permettraient de sortir des logiques de donneurs d'ordre.

Il devient alors possible de co-construire des écosystèmes entrepreneuriaux et territoriaux porteurs de sens dans une vision long terme, capables de traiter simultanément au plus haut niveau d'exigence et de complexité :

- le contenu (le métier, les besoins),
  - le processus (outils connectés, méthodes agiles et collaboratives, inter-opérabilité)
- en s'axant prioritairement sur le sens (les valeurs et la vision partagée).

#### 5) Apporter un haut niveau de service à l'ensemble de l'écosystème en mode *crowdsourcing*.

Si l'on considère que l'adoption par une plateforme d'une gouvernance ouverte "*pair à pair*" combinée à des mécanismes comme le dividende contributif peuvent créer d'excellentes conditions pour bâtir la confiance avec ses parties prenantes, il est évident que cette infrastructure juridique n'est pas suffisante en soi.

Elle permet par contre de considérer que tout acteur de l'ancienne chaîne de valeur peut potentiellement contribuer à l'amélioration du commun et au lieu de chercher à désintermédier, le *Platform Cooperativism* donne à n'importe quel acteur la possibilité de se ré-interroger sur le niveau de contribution qu'il peut apporter à un commun qui pourra lui rapporter bien plus. Son approche est inclusive à la différence des plateformes disruptives sans perdre pour autant en efficacité, voire même en la renforçant par exemple en jouant un rôle d'intermédiation collaborative pour relier une logistique cross canal à la demande de pointe comme celle de *Via Post*, filiale logistique du Groupe La Poste, à des PME fédérées dans une *market place BtoBtoC*.

Aussi comme le démontre la matrice stratégique *pentagrowth*, c'est la qualité et la pluralité de connexions avec différentes communautés d'acteurs qui permettront d'enrichir un commun conçu en plateforme coopérative. Désormais en immunisant les contributeurs de tout risque de spoliation de la valeur, la plateforme a tout intérêt à attirer non seulement un grand nombre de contributeurs mais aussi de typologies de contributions.

Pour cela, elle peut voir une véritable opportunité à apporter des services spécifiques à chaque catégorie de contributeurs (concepteurs, producteurs, diffuseurs, distributeurs, points de ventes,



utilisateurs finaux...) pour tout d'abord les attirer sans intrusion. Ensuite, une fois ses solutions en place et les communautés constituées, il devient possible de co-designer des services qui permettent de relier ces communautés pour construire des services à la demande mettant en lien les ressources et besoins de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

La plateforme ne joue qu'un rôle d'animateur, elle lance des challenges pour stimuler la motivation intrinsèque des contributeurs, elle apporte quelques expertises, des financements d'amorçage des projets, qui sont ensuite *crowdsourcés* sur la base de décisions prises par les communautés en *co-budgeting* et *crowdfunding* de projets.

Il est fort probable que l'on voit arriver une nouvelle génération de plateforme dont nous avons déjà décrit les principes antérieurement <sup>7</sup>, qui créeront des écosystèmes métiers réunissant des fablabs pour la production, des designers pour la conception, de la logistique connectée pour la distribution, des tiers lieux, de commerce de proximité connectés, au service non seulement des besoins de l'utilisateur final mais aussi des acteurs parties prenantes à la plateforme.

## 6) Un mode de déploiement international basé sur l'open source, les communs, adapté aux contextes locaux et organisé en franchises ouvertes, personnalisables et équitables.

Plus que de tout uniformiser par un noyau central financé par le capital risque pour réaliser notamment des croissances externes ou des campagnes publicitaires mondiales afin d'asseoir un monopole par le capital, le *Platform Cooperativism* dispose de l'esprit open source pour se déployer rapidement en consommant beaucoup moins de cash.

Le mode de déploiement international du *Platform Cooperativism* sera vraisemblablement très différent de celui retenu par les plateformes dominantes que l'on connaît. Le développement de la plateforme *Open Food Network* <sup>8</sup> nous apporte quelques éléments en la matière.

Tout projet qui a une vocation mondiale, même dès son origine, démarre localement la plupart du temps. *Open Food network*, projet de plateforme *open source* dédiée à l'autonomie alimentaire et la résilience de l'agriculture paysanne, n'a pas échappé à cette règle et s'est pourtant développé rapidement dans plusieurs pays sans levée de fond massive et centralisée. Si tout est mis en commun en terme de connaissances, de design, chaque pays développe sa propre plateforme, avec ses propres connaissances, son contexte juridique, son jeu spécifique d'acteurs opérationnels, institutionnels et financiers.

Le mode de fonctionnement s'apparente à une franchise ouverte, éthique et personnalisable, dont le noyau ne prélève que ce dont il a besoin et en se mettant au service des acteurs locaux.

## 7) Technologies intermédiaires et open hardware.

Le mode de fonctionnement complètement distribué de la gouvernance évoqué au point précédent favorise le déploiement d'une industrie, d'une logistique open source de proximité et à la demande.

Technologiquement les objets et services connectés sont de plus en plus au point et l'open source appliqué à l'industrie - l'*open hardware* - est sans doute l'un des axes majeurs de transformation profonde de nos modes de production.

---

<sup>7</sup> J. Cantoni, "La société connectée, pour un nouvel écosystème numérique", Inculte, Paris, Juin 2014, p.41.

<sup>8</sup> Il est possible d'obtenir plus de détails dans une interview d'une des fondatrices que j'ai réalisée pour Without Model, : [Open food network, une nouvelle infrastructure de distribution alimentaire.](#)

Des projets comme **POC21**, combinant open hardware et transition écologique, témoignent du potentiel de ces approches. Leurs caractéristiques décentralisées, facilement appropriables engendrent une multiplication d'effets bénéfiques sociaux et environnementaux. Mais leur déploiement est freiné par le risque d'exploitation abusive des communs mis en open source. Lors de débats organisés pendant la manifestation "**Le temps des communs**", il était frappant dans un atelier dédié aux protections juridiques des communs, de voir plusieurs porteurs de projets d'*openhardware* vouloir ouvrir leurs sources tout en souhaitant en limiter à juste titre les abus d'usage (entreprises non conformes à l'éthique du projet), ou financiers (prédateurs économiques). Les licences à réciprocité renforcée, les **peer production licences** étaient souvent évoquées par ces entrepreneurs pour les protéger de ces risques mais sans qu'ils ne puissent identifier comment les mettre en œuvre concrètement.

Le *Platform cooperativism* en protégeant par une gouvernance ouverte, en garantissant la juste répartition de la valeur en amont et en créant des processus de protection connectés permettant de supporter les ambitions de réciprocité renforcée, constituent une voie privilégiée de déploiement de l'*open hardware*.

Le commun global du *Platform cooperativism* encourage le déploiement de solutions locales, autonomes, connectées de pointe en créant des protections indispensables pour les porteurs de projets d'*open hardware*. Cette approche "*glocale*" tant de fois voulue pour répondre à la définition de technologies appropriées de E.F. Shumacher pourrait ainsi se déployer de façon complètement distribuée et concrète.

## Gestion de la data : *self* et *common data*.

Le *platform cooperativism*, s'il envisage de tendre vers un maximum de cohérence, devrait aussi adopter une approche très différente des plateformes classiques en matière de gestion de la data. Au lieu de se considérer propriétaire de la data émise par les contributeurs favorisant les pratiques opaques, intrusives, pernicieuses, les plateformes mutualistes de nouvelle génération devraient sans doute prendre le contre-pied en la matière.

A l'encontre de l'approche Big Data mais en sécurisant l'*open data* par des protections s'apparentant aux licences à réciprocité renforcée, le *Platform cooperativism* pourrait voir émerger deux concepts s'articulant réciproquement : celui du *self data* dont on entend les premiers murmures et le *common data*.

Tout cela se précisera dans le temps grâce notamment aux travaux de la *FING* et de *Without model*<sup>9</sup>, mais le *self data* pourrait consister à un web totalement distribué où chacun reste maître de ses données pour sortir de la plateformisation centralisatrice. Mais à minima, si pour commencer les plateformes proposaient aux utilisateurs des interfaces de paramétrages de l'ouverture des données qui reposeraient sur une décision explicite et volontaire de mise à disposition et qu'elle soit totalement réversible, un premier pas décisif serait accompli.

Pour continuer, la Plateforme, en cas d'une décision d'arrêt de souscription à ses services prise par l'utilisateur, pourrait lui restituer ses données dans des fichiers inter-opérables, donc réutilisables dans d'autres plateformes ou contextes, sans que la plateforme puisse continuer de les exploiter.

---

<sup>9</sup> **Quels business models du Self Data ?**

Enfin, les plateformes pourraient créer des API pour que des outils de business intelligence open source permettent aux utilisateurs de réaliser des analyses croisées de leurs datas s'ils le souhaitent. Quant au *common data*, il pourrait prendre la forme décrite de régie de données dans le programme *Dat 'Act*. Le *Big Data* s'enferme dans une vision top down exclusive qui favorise la création de silos numériques gigantesques. L'*open data* ne permet pas de créer les conditions techniques et économiques de son déploiement en restant dans une logique exclusivement *bottom up* et de surcroît prend le risque d'être exploité dans une logique, au final, de *Big Data* massif. C'est en ce sens d'ailleurs que la *P2P Foundation* avait proposé dans le cadre de la loi sur le numérique en France de créer des licences publiques à réciprocité renforcées sur la data publique afin de réguler l'usage par les grandes entreprises et les plateformes du patrimoine informationnel du secteur public<sup>10</sup>.

Le *Common Data* permet l'articulation dans une régie de données, tiers de confiance intégral d'un territoire, d'équilibrer les rapports de force, par une impartialité irréprochable et des processus réflexifs importants (transparence de la gouvernance, animation pédagogique des communautés...). Ce tiers de confiance permet de conserver tout en l'assouplissant des approches top down, plus particulièrement assumées par des collectivités territoriales qui ont leur mot à dire sur le territoire quant à son aménagement connecté, avec des approches bottom up qui encapacitent les projets citoyens et entrepreneuriaux décentralisés. Les régies de données et le *Common Data* pourraient stimuler la nécessaire mutation de posture pour passer d'une logique de collectivité territoriale providence à celle de partenaire des communs.

Là aussi, la gouvernance pair à pair selon les méthodes des communs libres et le partage équitable de la valeur sont déterminants à l'éclosion de tels acteurs garants de l'impartialité, de la réflexivité et de la proximité nécessaire à un écosystème territorial connecté.

Les principes d'impartialité, de réflexivité et de proximité, considérés par Pierre Rosanvallon<sup>11</sup> comme les piliers de la légitimité démocratique au XXI<sup>e</sup> siècle se verraient considérablement renforcés avec de telles approches, et nos temps démontrent à quel point la légitimité de nos institutions a en besoin.

## Les limites du *Platform cooperativism*

Pour conclure, que notre économie continue de s'enfermer dans la domination connectée ou qu'elle prenne le virage vers une coopération connectée ou tout autre alternative, il semblerait bien que, quel que soit le scénario développé, nous connaîtrons une destruction structurelle et massive des emplois privés et publics du fait des automatismes et des effets de mutualisation. Le sommet de Davos organisé en 2016 semble lui même mettre au cœur de ses préoccupations ce sujet sensible.

La baisse du coût marginal décrite par J. Rifkin[J. Rifkin, "*La société du coût marginal zéro*", LLL, Paris, septembre 2014.] qu'on la juge pertinente ou non, exagérée ou pas, existe bien dans des proportions que l'on jugera plus ou moins importantes. Or elle ne constitue pas seulement de jolies courbes positionnées sur deux axes en abscisses et ordonnées. Cette baisse est le résultat d'une réduction historique et considérable des coûts de production composés d'investissements et de travail salarié ou non. Aussi et comme le propose le rapport du Conseil national du Numérique, il convient d'adapter notre protection sociale, l'organisation du travail de façon systémique au regard de cette modification profonde de notre mode de production.

<sup>10</sup> La loi numérique d'Axelle Lemaire résistera-t-elle à la logique exclusive du profit ?

<sup>11</sup> P. Rosanvallon, "*La légitimité démocratique, Impartialité, réflexivité, proximité*", Seuil, Paris, septembre 2008.

La piste du revenu contributif évoquée par Bernard Stiegler, fondateur du *think tank* *Ars Industrialis* - comme le revenu de base ou d'autres pistes évoquées par la confédération générale des travailleurs par exemple - est sérieusement mise en avant dans le rapport en le reliant directement à une réforme qui entrera en vigueur en janvier 2017, celle du "compte personnel d'activité". Le rapport évoque trois scénarios qui pourraient en fait définir des étapes successives pour y parvenir.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces propositions d'une grande importance et qui rebondissent avec nos propositions de service civil connecté universel<sup>12</sup>, mais il est important de souligner que si le *Platform cooperativism* peut corriger certes nombre de maux des plateformes actuelles, il devrait toutefois lui aussi favoriser le phénomène de destruction structurelle et massive des emplois.

Faut-il alors empêcher tout développement de plateforme pour autant ? Notre réponse irait plutôt à dire non tant elles permettent de corriger de grandes imperfections du mode de production du XX<sup>e</sup> siècle tant au plan écologique que d'usage. De plus, cette destruction d'emplois portera avant tout sur le travail hétéronome, aliénant qui se verra automatisé, phénomène déjà à l'œuvre du fait du développement des plateformes.

Nous pensons par contre que cela suppose d'utiliser la force collaborative du numérique tant dans le champ économique que citoyen. En effet, une articulation agile et décentralisée des outils numériques pourrait permettre de créer une autonomie individuelle et des communs partagés en dehors du salariat, de l'entrepreneuriat et du fonctionnariat. C'est l'ADN même du *Platform cooperativism* et du mouvement des communs d'accompagner cette transformation. Surtout que si nous restons comme trop souvent dans le "laisser faire", nous commençons à entrevoir ce qu'il nous attend.

Nicolas Colin, figure emblématique du courant des *Barbares* disrupteurs, annonce ses intentions en matière de réforme de la protection sociale dans une publication de grande qualité quant aux constats mais très inquiétantes quant à ses conclusions, parue en ligne sur le site du *think tank* *Terra Nova*. Il propose une refonte de notre système de protection sociale par des *start-ups* financées par le capital risque. Le caractère de dérégulation massif de ses propos se confirme dans la conclusion d'un de ses posts sur *son blog medium*, où l'avenir, qu'il soit économique ou sociétal, reviendrait avant tout à souscrire aux initiatives d'entrepreneurs *startuper*s dont la vitalité serait réprimée par un excès de régulation.

Il convient d'investir cette question avec la plus grande exigence et en mettant le plus d'acteurs autour de la table pour ne pas laisser faire, pour ne pas tomber dans un prêche de l'inéluctable numérique Barbare. Le rapport du Conseil National du Numérique en a créé les conditions en produisant ce rapport et il semble d'ores et déjà pouvoir être exploité dans un programme dénommé *Sharers & Workers* qui réunit autour de ces sujets, les organisations syndicales salariales, le monde coopératif, la French Tech et ses entrepreneurs, les *think/do tank* de l'économie collaborative ainsi que des chercheurs dans plusieurs domaines de recherche.

Avant de conclure définitivement, nous regrettons de voir, qu'à peine apparu, le *Platform Cooperativism* suscite déjà de nombreuses réserves, y compris par des acteurs qui entrent en grande partie dans sa définition<sup>13</sup> tout comme l'on peut déplorer de récentes sorties médiatiques condamnant l'économie

---

<sup>12</sup> J. Cantoni, "La société connectée, pour un nouvel écosystème numérique", Inculte, Paris, Juin 2014, p.137.

<sup>13</sup> *Non, la coopérative n'est pas l'avenir de l'économie collaborative*

collaborative avant qu'elle n'ait eu le temps de se trouver<sup>14</sup>. Le terme coopérativisme semble être compris comme l'enfermement du concept dans un système juridique coopératif alors que cela n'est pas le cas. Aussi, nous lui préférons celui de *mutualism*, plus neutre juridiquement, porteur d'un post-capitalisme ne cherchant pas à dissoudre le capitalisme mais à l'humaniser, ni à encenser le mode coopératif mais à le renforcer.

Au terme de cet article et des arguments déployés, il nous semble fondamental de creuser sans aucune ambiguïté les axes de réflexions proposés par le Conseil National du Numérique, dont le *Platform cooperativism* n'est qu'une des composantes.

Enfin, il nous apparaît que l'expression de nouveau contrat social 2.0, utilisée dans la presse par Benoit Thieulin<sup>15</sup>, soit tout à fait appropriée aux enjeux des transformations que nous connaissons.

- Economie collaborative
- Economie contributive
- Economie sociale
- Economie solidaire



Cet article est sous *Peer Production License*. Merci de citer l'auteur **Julien Cantoni** et le site *Semeoz.info*

---

<sup>14</sup> "L'économie collaborative accroît les inégalités patrimoniales"

<sup>15</sup> Coordinateur du rapport du Conseil National du Numérique.